



Tiercelet Info Rapide n°11

Depuis sa constitution, le 23 mai 2020, le **Conseil Municipal s'est réuni pour la 11^{ème} fois le mercredi 16 juin dernier**. 11 réunions en 13 mois, on peut dire que les élus ne chôment pas... Pour cette 11^{ème} réunion, si l'ordre du jour n'était pas trop chargé, certains points abordés n'en étaient pas moins importants.

Ce qu'il faut retenir de ce Conseil Municipal. 12 élus étaient présents, 1 excusé avec procuration ce qui fait 13 votants. **Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.**

Ecoles primaire et maternelle – Fournitures scolaires 2021/2022

Le Conseil Municipal accorde une **participation de 60€ par enfant scolarisé à Tiercelet** au titre des fournitures scolaires pour la rentrée 2021/2022. La participation de la mairie a été revue à la hausse afin que les élèves scolarisés à Tiercelet puissent bénéficier de la **gratuité des fournitures scolaires**.

Passage du CM2 au collège

Le Conseil Municipal a décidé de faire un geste envers les élèves qui quitteront l'école primaire pour aller au collège.

Dorénavant, en vue de leur entrée en 6^{ème}, **chaque élève du CM2 recevra une calculatrice** (Casio ou Texas Instrument). Cette année ils sont au nombre de 8 à franchir le pas vers le collège.

Centres aérés des communes de THIL, HUSSIGNY, VILLERUPT et AUDUN LE TICHE

Pour les enfants de Tiercelet qui fréquenteront ces centres aérés pendant les vacances d'été, le **Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 50% du prix de la journée, pour les 20 premiers jours**. Pour plus de renseignements merci de vous adresser en mairie.

Taxes foncières sur le bâti et le non bâti – Taux 2021

Le **Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition** pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Les taux votés en 2020, à savoir : 10,56% pour le bâti et de 18,27% pour le non bâti sont maintenus pour 2021.

Ramassage des déchets verts

Prenez note ! **Pas de ramassage en juillet et en août**. Reprise du ramassage le 6 septembre jusqu'au 15 novembre. Attention ! Le brûlage de déchets verts est strictement interdit.

Petit rappel : utilisation des engins à moteur

L'utilisation d'engins à moteur tels tondeuse, tronçonneuse, taille-haie, débroussailluse, souffleur sont soumis à réglementation.

Les horaires d'utilisation de ces engins sont précisés par le code de la santé publique :

Du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00

Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Pour une question de bon voisinage, merci de respecter ces horaires.

Petit rappel : aux propriétaires de chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la commune.

Par mesure d'hygiène, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, trottoirs, espaces verts publics et espaces de jeux pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

A cet effet des distributeurs de sacs plastiques sont installés à différents endroits de la commune.

Tout contrevenant s'expose à une amende de 1^{ère} classe d'un montant de 35€.

Elections départementales

Notre maire Frédéric Karleskind était candidat au premier tour de l'élection départementale.

Malheureusement, le résultat des votes fait qu'il ne peut pas se maintenir au deuxième tour.

Il tient à remercier chaleureusement les gens qui se sont déplacés et pour avoir apporté leur soutien à la liste « votre département en action ».

COVID 19

Tout doucement la vie tend à reprendre un cours normal, mais attention !

Même si nous sommes sur la bonne voie, le combat contre le virus est loin d'être gagné pour le moment.

Alors avec les vacances qui arrivent continuons à nous protéger et à protéger les autres.

Nous ne saurions que trop vous inciter à porter le masque dans les endroits et circonstances appropriés et à vous faire vacciner.

Site Internet de la commune

Besoin d'une info, d'un renseignement une seule adresse : www.tiercelet.fr

**Le maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux
vous souhaitent de bonnes vacances**